



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 7 décembre 2021

Délibération n°62/2021

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN et le 7 décembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 24 novembre 2021.

Membres présents : messieurs Philippe BOUTY, Patrick MARDIKIAN, Michael CANIT, Michel CARTERET, François NEBOUT, Gérard DESAPHY, Gérard ROY et Xavier BONNEFONT.

Mesdames Martine PINVILLE, Virginie LEBRAUD, Fatna ZIAD et Valérie SCHERMANN.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, François BONNEAU, Jérôme SOURISSEAU.

Mesdames Charline CLAVEAU, Caroline COLOMBIER, Fabienne GODICHAUD, Nelly VERGEZ et Stéphanie GARCIA.

Membre consultatif présent : monsieur Andréas KOCH.

Membres consultatifs absents excusés : monsieur Daniel BRAUD, mesdames Anne FRANGEUL et Cécile FRANCOIS.

Objet : Partenariat Pôle Image Magelis – Cité Internationale de la Bande Dessinée et de l'Image

Le Pôle Image Magelis est propriétaire des Studios Paradis situés dans les Chais Magelis. Ce lieu a été exceptionnellement ouvert au public du 3 juillet au 31 août 2021. L'exposition des décors proposée a rencontré un vif succès auprès du public. Il a donc été décidé de prolonger son exploitation, à titre gratuit pour les visiteurs, jusqu'au 2 janvier 2022, en lien avec l'exposition inédite « *The French Dispatch – L'envers du décor* » à partir du 21 octobre 2021.

La Cité internationale de la bande dessinée et de l'image est un établissement public de coopération culturelle et a notamment pour mission de favoriser la création, la diffusion et l'étude dans les domaines de l'image animée et d'offrir un ensemble de services favorables à l'activité de création à la communauté de l'image des auteurs locaux et nationaux.

Le Pôle Image Magelis et la Cité de la bande dessinée partagent ainsi la même ambition de dynamiser la filière de l'image et d'apporter une animation territoriale qui permette la valorisation de projets créatifs auprès du grand public.

C'est dans cette dynamique locale que les deux structures souhaitent s'associer afin d'assurer l'organisation et l'exploitation de l'ouverture temporaire des Studios Paradis.

Une convention de partenariat établie entre Magelis et la Cité viendra préciser les engagements réciproques conclus à compter du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 2 janvier 2022 ainsi que la contribution financière de Magelis versée à la Cité, permettant notamment le financement de personnels temporaires en vue d'assurer l'accueil du public et la billetterie sur site, soit la somme de 7 300 € TTC.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- approuvent le principe de partenariat entre le Pôle Image Magelis et la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image, ainsi que le versement d'un montant total de 7 300 € TTC réparti entre septembre 2021 et le 2 janvier 2022 ;
- autorisent monsieur le Président à signer la convention de partenariat à intervenir ainsi que l'ensemble des documents y afférents.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 10 déc. 2021
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 10 déc. 2021
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 10 décembre 2021

Signé: Le Président

Le Président,
Philippe BOUTY

